

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès  
-----

Décret n° 2003-336, du 31 Décembre 2003  
portant nomination du directeur technique du chemin de fer  
Congo-Océan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°1-2000 du 16 février 2000 portant scission-dissolution de l'entreprise pilote d'Etat dénommée agence transcongolaise des communications ;

Vu l'ordonnance n°3-2000 du 16 février 2000 portant création du chemin de fer Congo-Océan ;

Vu le décret n°2003-96 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des transports et des privatisations ;

Vu le décret n° 2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Michel GOTTE est nommé directeur technique du chemin de fer Congo-Océan.

**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Michel GOTTE**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-336

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

**Denis SASSOU N'GUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, chargé de la  
coordination de l'action  
gouvernementale, ministre des  
transports et des privatisations,

A handwritten signature in black ink, featuring several sharp, intersecting strokes that form a complex, angular shape.

**Isidore MVOUBA**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical and diagonal strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**Rigobert Roger ANDELY**